

TERMES DE REFERENCE

*Consultance pour la mise à jour de la
cartographie des services VBG et l'analyse
des obstacles d'accès à l'assistance
juridique en Mauritanie*

I. Contexte

I.1 Présentation du consortium Terre des hommes - Lausanne, Terre des hommes - Espagne et AFCF

Le projet AGIS est mis en œuvre par un consortium composé de Terre des hommes - Lausanne (Tdh-L), Terre des hommes - Espagne (Tdh-E) et l'Association des Femmes Chefs de Famille (AFCF). Ce partenariat repose sur la complémentarité technique, institutionnelle et opérationnelle des trois organisations, qui unissent leurs expertises pour renforcer durablement la prévention, la réponse et la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG) en Mauritanie.

I.2 Terre des hommes - Lausanne (Tdh-L)

Tdh-L est une organisation humanitaire suisse fondée en 1960 et reconnue internationalement pour son expertise en protection de l'enfance, accès à la justice, migration et santé. Présente en Mauritanie depuis 1984, elle dispose d'un ancrage institutionnel solide auprès des ministères compétents (MASEF, MJ, MS...) et d'une expérience confirmée avec les principaux bailleurs (UE, AFD, UNICEF, AECID...).

Ses interventions reposent sur :

- la primauté de l'intérêt de l'enfant et des femmes ;
- l'autonomisation et la participation des communautés ;
- le renforcement durable des systèmes étatiques ;
- la qualité, la transparence et la redevabilité.

I.3 Terre des hommes - Espagne (Tdh-E)

Tdh-E apporte au consortium son expertise spécifique en justice de genre, en renforcement des capacités institutionnelles, en assistance juridique, ainsi que son expérience opérationnelle dans plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique latine.

Dans le cadre du projet AGIS, Tdh-E contribue notamment à :

- renforcer la prise en charge juridique et judiciaire des survivantes ;
- appuyer techniquement les acteurs judiciaires (magistrats, avocats, OPJ, AJ) ;
- développer et harmoniser des protocoles et outils nationaux ;
- piloter techniquement les activités du Résultat 4, dont l'activité 4.2.

I.4 Association des Femmes Chefs de Famille (AFCF)

Organisation nationale de référence, l'AFCF est le principal partenaire du consortium pour la prise en charge directe des survivantes de VBG. Elle gère plusieurs centres d'accueil dans les zones d'intervention du projet, où elle assure :

- l'accueil et l'écoute active,
- le soutien psychosocial,
- l'assistance juridique,
- la réinsertion socio-économique,
- le référencement intersectoriel,
- la mobilisation communautaire.

Son implantation territoriale et son réseau communautaire lui confèrent une légitimité sociale forte et une capacité unique d'accès aux populations vulnérables.

I.5 Un consortium complémentaire et cohérent

Le consortium Tdh-L / Tdh-E / AFCF permet :

- une couverture opérationnelle allant du national au communautaire,
- un ancrage institutionnel solide auprès des autorités,
- une expertise multidisciplinaire (juridique, psychosociale, protection, justice de genre),
- une approche conjointe alignée sur les priorités nationales et les standards internationaux.

I.6 Justification de la consultance

Les violences basées sur le genre constituent en Mauritanie une violation grave des droits humains affectant de manière disproportionnée les filles, adolescentes et femmes.

L'un des défis majeurs identifiés dans le cadre du projet AGIS (Résultat 4) est l'absence d'une cartographie actualisée, structurée et fiable des services disponibles pour les survivantes.

Plusieurs éléments rendent cette mise à jour indispensable :

Défis institutionnels et opérationnels

- Absence d'un référentiel national uniifié des services VBG.
- Disparités entre les wilayas en termes d'offre, ressources et accessibilité.
- Coordination insuffisante entre santé, justice, police, protection et acteurs communautaires.

Défis liés aux capacités des prestataires

- Ressources humaines limitées et parfois insuffisamment formées
- Variabilité des horaires, des procédures et des outils utilisés d'une structure à l'autre
- Faible disponibilité ou absence de services spécialisés dans certaines zones
- Forte dépendance des services assurés par les ONG aux financements des bailleurs, rendant la continuité des prestations incertaine et nécessitant une actualisation régulière des cartographies et des mécanismes d'orientation

Défis rencontrés par les survivantes

- Normes sociales contraignantes et stigmatisation,
- Pressions familiales et communautaires,
- Manque d'information sur les recours possibles,
- Coûts, distances, absence de transport,
- Complexité des démarches judiciaires (délais, exigences de preuves),
- Manque de coordination entre OPJ, parquet, avocats, santé, AFCF et relais communautaires.

Une étape indispensable pour AGIS

La mise à jour de cette cartographie contribue directement aux objectifs du projet :

- **Résultat 2** : renforcer le fonctionnement et les capacités des centres AFCF ;

- **Résultat 4** : améliorer l'orientation et harmoniser les protocoles nationaux ;
- **Résultat 1** : garantir une prise en charge holistique conforme aux standards ;
- **Résultat 3** : renforcer la prévention communautaire et les liens entre justice formelle et informelle.

Elle représente également une étape clé pour l'élaboration du Protocole national d'assistance juridique et judiciaire (activité 4.3), qui nécessite une base actualisée et fiable sur l'existant.

II. Objet de la consultation

La consultance vise à appuyer le consortium Terre des hommes - Lausanne, Terre des hommes - Espagne et l'AFCF dans l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la coordination de la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre (VBG).

Elle consiste à mettre à jour une cartographie complète, claire et opérationnelle des services disponibles dans les zones d'intervention du projet, et à identifier les obstacles entravant l'accès des victimes, en particulier à l'assistance juridique et judiciaire.

Cette mission constitue un jalon essentiel pour :

- renforcer le système d'orientation intersectoriel,
- améliorer la qualité des services au niveau communautaire et institutionnel,
- alimenter le développement du protocole national d'assistance juridique,
- soutenir la cohérence des réponses étatiques et communautaires.

III. Objectif général

Mettre à la disposition du consortium et des autorités nationales une cartographie actualisée, structurée et utilisable des services de prévention et de réponse aux VBG, accompagnée d'une analyse contextualisée des obstacles d'accès à l'assistance juridique et judiciaire, afin d'améliorer l'orientation, la coordination et la prise en charge des victimes.

IV. Objectifs spécifiques

IV.1. Mise à jour et consolidation de la cartographie des services VBG

Recenser, vérifier et actualiser l'ensemble des services de prévention, de protection et de prise en charge des victimes dans les zones d'intervention.

La cartographie devra couvrir les services :

- juridiques et judiciaires,
- psychosociaux,
- médicaux,
- sécuritaires,
- communautaires,
- socio-économiques.

Elle devra également documenter leurs capacités essentielles (mandat, ressources humaines, disponibilité, accessibilité, horaires, procédures d'orientation) et identifier les complémentarités, lacunes et synergies possibles.

IV.2. Analyse des capacités réelles des services recensés

Évaluer les capacités techniques et organisationnelles des services pour déterminer leur aptitude à répondre efficacement aux besoins des survivantes.

L'analyse portera notamment sur :

- niveau et secteur de formation
- l'existence et l'utilisation de protocoles/outils ;
- les modalités de prise en charge ;
- les ressources matérielles et logistiques ;
- la continuité et la qualité des services ;
- les niveaux de coordination intersectorielle.

Cet objectif permettra d'identifier les forces, limites et besoins prioritaires.

IV.3. Analyse des obstacles entravant l'accès à l'assistance juridique et judiciaire

Documenter et analyser les barrières rencontrées par les victimes dans leur parcours, notamment :

- individuelles : peur, manque d'information, traumatisme ;
- familiales et communautaires : normes sociales, pressions, stigmatisation ;
- institutionnelles : disponibilité des services, coordination, capacités ;
- économiques et géographiques : distance, coûts, mobilité ;
- judiciaires : procédures complexes, délais, exigences légales ;
- systémiques : absence de mécanismes formels d'orientation.

L'analyse devra offrir une compréhension claire et contextualisée des goulots d'étranglement.

IV.4. Recommandations opérationnelles et schémas d'orientation

Formuler des recommandations simples, réalistes et adaptées permettant d'améliorer :

- la qualité de la prise en charge,
- la coordination entre acteurs (santé, justice, police, centres AFCF, services sociaux, communauté),
- les mécanismes d'orientation par wilaya,
- les pratiques internes des centres AFCF,
- les fondements techniques nécessaires au protocole national d'assistance juridique.

Le consultant proposera également des schémas d'orientation pratiques, adaptés au contexte de chaque zone.

V. Approche méthodologique et portée de la mission

La consultance couvrira les zones d'intervention du projet AGIS. La méthodologie devra être réaliste, proportionnée au budget (5 000 €) et garantir des résultats exploitables par les équipes du consortium et les autorités nationales.

Elle s'articulera autour de deux composantes majeures :

V.1. Composante A - Mise à jour de la cartographie des services VBG

a. Revue documentaire ciblée

Analyse des documents existants (Tdh-L, Tdh-E, AFCF, ministères, partenaires) pour identifier :

- les informations à actualiser,
- les lacunes,
- les éléments prioritaires à vérifier sur le terrain.

b. Identification et classification des services

Établissement d'une liste des services et acteurs pertinents :

- centres AFCF,
- structures de santé,
- police/gendarmerie,
- services sociaux,
- acteurs judiciaires,
- associations locales,
- relais communautaires.

c. Collecte de données terrain (méthode pragmatique)

Réalisation d'entretiens courts et structurés avec un échantillon représentatif d'acteurs dans chaque zone.

Les outils devront être simples, standardisés et orientés vers les informations essentielles :

- ressources humaines disponibles,
- mandats,
- fonctionnement,
- procédures existantes,
- capacités d'accueil,
- possibilités d'orientation,
- contraintes principales.

d. Consolidation de la cartographie

Production :

- d'un tableau Excel consolidé par zone,
- d'une synthèse des forces, limites et besoins prioritaires,
- d'une cartographie opérationnelle utilisable par le consortium.

V.2. Composante B - Analyse des obstacles à l'assistance juridique et judiciaire

a. Entretiens ciblés

Entretiens semi-structurés auprès :

- des équipes AFCF,
- assistants juridiques / avocats,
- OPJ / magistrats,
- relais communautaires pertinents.

La collecte devra être menée dans le respect des normes éthiques et de la confidentialité.

b. Analyse des obstacles

Examen des barrières :

- individuelles,
- familiales / sociales,
- institutionnelles,
- économiques / géographiques,
- judiciaires,
- systémiques.

L'analyse devra mettre en évidence les goulots d'étranglement prioritaires.

c. Recommandations opérationnelles

Propositions adaptées visant à :

- renforcer la coordination,
- améliorer l'orientation intersectorielle,
- fluidifier les parcours,
- contribuer au futur protocole national d'assistance juridique.

V.3. Principes transversaux de la méthodologie

La démarche devra être :

- participative, en associant les acteurs clés ;
- sensible au genre et conforme aux normes VBG ;
- éthiquement sécurisée (confidentialité, consentement, dignité) ;
- pragmatique, alignée sur le calendrier court et le budget ;
- orientée résultats, avec des outils simples et directement exploitables.

VI. Livrables attendus

N°	Intitulé du livrable	Description
Livrable 1	Rapport de démarrage	Document initial présentant : la compréhension de la mission ; la méthodologie détaillée (outils, calendrier, zones à couvrir) ; les modalités de collecte des données ; les parties prenantes clés à rencontrer ; les limites éventuelles anticipées et les mesures d'atténuation proposées.
Livrable 2	Cartographie actualisée des services de prévention et de réponse aux VBG	Document consolidé comprenant : une liste actualisée des services par zone (juridique, psychosocial, médical, communautaire, sécurité, socio-économique) ; une description synthétique de leurs capacités, modalités d'accès et ressources disponibles ; des tableaux courts par wilaya ; une analyse des forces, limites et besoins prioritaires.
Livrable 3	Analyse des obstacles d'accès à l'assistance juridique et judiciaire	Rapport analytique basé sur les entretiens, comprenant : l'analyse des obstacles individuels, communautaires, institutionnels, économiques, géographiques et judiciaires ; la description des dynamiques sociales affectant le parcours des victimes ; des exemples non sensibles issus des consultations.
Livrable 4	Recommandations opérationnelles et schémas d'orientation	Ensemble de recommandations concrètes pour : améliorer le fonctionnement et la coordination des services ; renforcer le référencement intersectoriel ; alimenter le futur protocole national d'assistance juridique ; proposer des schémas simples d'orientation par wilaya sous forme de flux.
Livrable 5	Rapport final consolidé	Document final intégrant : la cartographie mise à jour, l'analyse des obstacles et les recommandations ; une synthèse exécutive (2 pages) ; les annexes techniques (outils de collecte, liste des personnes consultées, tableaux consolidés).

Un maximum de 20 jours de consultance est recommandé, incluant : revue documentaire, déplacements terrain, collecte d'informations, rédaction et révisions.

VII. Utilisation attendue des livrables

Les livrables produits dans le cadre de cette consultance constitueront des outils techniques essentiels pour renforcer la qualité, la coordination et l'efficacité de la prévention et de la réponse aux violences basées sur le genre (VBG) dans les zones d'intervention du projet AGIS / Justice Inclusive II. Ils permettront au consortium et aux autorités nationales de disposer d'informations actualisées, fiables et directement exploitables.

Ils seront utilisés par :

- **VII.1. Terre des hommes - Lausanne (Tdh-L) et Terre des hommes - Espagne (Tdh-E)**

Pour :

- orienter la planification opérationnelle ;
- mettre à jour les outils internes et procédures techniques ;
- renforcer le plaidoyer auprès des autorités ;
- alimenter la conception du protocole national d'assistance juridique (activité 4.3).

VII.2. L'AFCF et ses centres d'accueil

Pour :

- ajuster les pratiques d'accueil, de prise en charge et de référencement;
- renforcer les capacités internes à partir des constats terrain ;
- harmoniser la qualité des interventions entre centres.

VII.3. Les autorités nationales compétentes (MASEF, ministère de la Justice, ministère de la Santé)

Pour :

- disposer d'une vision actualisée des services existants ;
- identifier les manques et priorités de renforcement ;
- améliorer les mécanismes nationaux de coordination et de réponse.

VII.4. Les acteurs judiciaires, sécuritaires, sociaux et sanitaires

Pour :

- clarifier leur rôle dans le parcours des victimes ;
- renforcer la coordination intersectorielle ;
- améliorer la rapidité et la pertinence des orientations.

VII.5. Les relais et acteurs communautaires

Pour :

- renforcer la capacité des acteurs communautaires à orienter les victimes vers les services appropriés et à faciliter leur accompagnement dans le parcours de prise en charge;
- faciliter la détection précoce et l'orientation ;
- renforcer la prévention locale.

Les livrables constitueront ainsi une référence commune permettant d'améliorer la qualité de la prise en charge, de consolider l'articulation institutionnelle et de nourrir les réformes et protocoles nationaux.

VIII. Gouvernance de la consultation

La consultation sera conduite sous la supervision du consortium AGIS, composé de Terre des hommes - Lausanne, Terre des hommes - Espagne et de l'AFCF.

Un dispositif de gouvernance proportionné à la taille de la mission sera mis en place afin d'assurer la coordination opérationnelle, la qualité méthodologique et la validation technique des livrables.

VIII.1. Supervision directe

Le ou la consultant·e sera placé·e sous la supervision directe de la Coordinatrice du projet AGIS Tdh-E qui assurera:

- le suivi opérationnel de la mission ;
- la validation du calendrier et du plan de travail ;
- la facilitation des accès aux services et autorités ;
- les retours techniques sur les différentes versions de livrables.

VIII.2. Comité de Pilotage de la consultance

Un Comité de Pilotage (CoPil) restreint sera mis en place pour garantir un accompagnement technique continu et la validation des productions.

Équipe Mauritanie :

- Coordinatrice AGIS (Tdh-E)
- Chargé MEAL Tdh (mobilisation si nécessaire)

La composition pourra être ajustée en fonction des disponibilités et des besoins techniques.

VIII.3. Rôle du Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage aura pour responsabilités :

- valider le rapport de démarrage ;
- suivre la qualité méthodologique de la collecte et de l'analyse ;
- fournir des retours structurés aux différentes étapes ;
- garantir la cohérence avec le cadre logique AGIS ;
- assurer la liaison avec les autorités nationales et les partenaires ;
- valider les livrables intermédiaires et le rapport final.

IX. Profil du/de la consultant·e

Le ou la consultant·e devra disposer d'une expérience confirmée dans l'analyse, la collecte et la synthèse de données relatives à la prévention et à la réponse aux violences basées sur le genre (VBG) en Mauritanie. Une bonne compréhension du fonctionnement des services institutionnels, judiciaires, sociaux, sanitaires et communautaires est indispensable pour mener à bien la mission.

I.1 IX.1. Compétences générales requises

Le/la consultant·e devra justifier de :

- une formation supérieure (minimum licence/master) en droit, sciences sociales, sociologie, anthropologie, travail social, genre, protection ou discipline apparentée ;
- une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans l'un ou plusieurs des domaines suivants :
 - violences basées sur le genre ;
 - protection des femmes et des enfants ;
 - analyses institutionnelles, cartographies ou diagnostics sectoriels ;
- une bonne connaissance du cadre institutionnel mauritanien (MASEF, Ministère de la Justice, Ministère de la Santé, autorités locales) ;
- une expérience avérée de collaboration avec des ONG, acteurs étatiques, services sociaux, sanitaires, judiciaires et communautaires ;
- des compétences solides en méthodes de recherche qualitative (entretiens, consultations ciblées, analyse thématique) ;
- d'excellentes capacités de rédaction, de synthèse et d'analyse ;
- la maîtrise du français à l'oral et à l'écrit ;
- la maîtrise d'une ou plusieurs langues locales (hassaniya, pulaar, soninké, wolof) constitue un atout appréciable.

IX.2. Compétences techniques spécifiques attendues

Le/la consultant·e devra également démontrer :

- une compréhension approfondie des mécanismes de prise en charge des survivantes de VBG (juridiques, psychosociaux, médicaux, sécuritaires et communautaires) ;
- une capacité à évaluer la qualité, l'accessibilité et les limites des services existants ;
- une bonne maîtrise des principes et outils de référencement intersectoriel ;
- une capacité à conduire des entretiens avec des acteurs variés (OPJ, magistrats, avocats, travailleurs sociaux, centres d'accueil, services de santé, leaders communautaires, etc.) ;
- une compréhension solide des obstacles individuels, sociaux, institutionnels, économiques et juridiques qui entravent l'accès des victimes à la justice ;
- un respect strict des principes éthiques applicables aux données sensibles liées aux VBG (confidentialité, consentement, do no harm).

X. Caractéristiques des offres techniques attendues

Les candidat·e·s devront soumettre une offre technique démontrant leur capacité à mener la mission dans le respect du budget, du calendrier et des exigences décrites dans ces termes de référence. L'offre devra être claire, structurée et proportionnée à l'ampleur de la consultance.

X.1. Note de compréhension et méthodologie

L'offre devra présenter :

- une compréhension précise du contexte VBG en Mauritanie et des objectifs de la consultance ;
- une analyse synthétique des enjeux liés à la cartographie des services et à l'identification des obstacles d'accès à l'assistance juridique et judiciaire ;
- une méthodologie réaliste et proportionnée au budget et à la durée prévue, incluant :
 - les étapes clés de la mission ;
 - les outils de collecte de données ;
 - les modalités de consultation des parties prenantes ;
 - les considérations éthiques liées aux données sensibles ;
- un calendrier prévisionnel avec une répartition indicative des jours de travail (maximum 20 jours).

X.2. Expertise et composition de l'équipe (si applicable)

L'offre devra inclure :

- la présentation du/de la consultant·e principal·e, mettant en avant l'expérience pertinente pour la mission ;

Si l'offre est soumise en binôme ou par un cabinet :

- la répartition des rôles ;
- la complémentarité des expertises ;
- les CV actualisés ;
- des références de missions similaires (analyses VBG, cartographies, diagnostics institutionnels, etc.)
- des exemples ou extraits de travaux antérieurs pertinents.

X.3. Organisation et coordination

L'offre devra préciser :

- les modalités de travail envisagées (présentiel, distance, mixte) ;
- la stratégie de coordination avec Tdh-L, Tdh-E et l'AFCF ;
- la capacité à assurer la collecte d'informations dans les zones d'intervention (présence terrain directe ou mobilisation de relais locaux).

X.4. Approche de production des livrables

L'offre devra détailler :

- la manière dont chaque livrable sera structuré et produit ;
- les formats proposés pour garantir une utilisation simple et opérationnelle par les acteurs terrain ;
- la logique de contribution de chaque livrable aux objectifs de la mission (cartographie, analyse des obstacles, recommandations).

X.5. Documents administratifs et proposition financière

L'offre devra inclure :

- une preuve d'enregistrement légal du/de la consultant·e ou du cabinet (registre de commerce, identification fiscale ou équivalent) ;
- une proposition financière détaillée, exprimée en euros ou ouguiyas, incluant :
 - honoraires ;
 - déplacements et transport local (si applicables) ;
 - hébergement et per diem (si nécessaires) ;
 - fournitures utiles à la mission ;
 - tout autre coût pertinent.

La proposition financière devra être transparente, cohérente avec la méthodologie proposée, et strictement alignée avec le budget total disponible.

XI. Modalités de soumission des candidatures

Les candidat·e·s intéressé·e·s sont invité·e·s à soumettre leur dossier complet par courriel au plus tard à la date limite de dépôt mentionnée dans le calendrier ci-dessous. Les candidatures devront être transmises à l'adresse suivante :**mrt.recruitment@tdh.org**

Toute demande d'éclaircissement concernant les présents termes de référence pourra être envoyée à l'adresse suivante :**mariame.kamara@tdh.ch**

Le calendrier prévisionnel de la procédure est le suivant :

Phases	Date	Heure
Publication de l'appel à candidatures	08/12/2025	12h00
Date limite pour adresser des demandes d'éclaircissement	12/12/2025	17h00
Transmission des réponses aux demandes d'éclaircissement	17/12/2025	17h00
Date limite de dépôt des candidatures	19/10/2025	23h59

Terre des hommes Lausanne et Terre des Hommes Espagne se réserve le droit d'examiner les candidatures au fur et à mesure de leur réception.

En cas de sélection anticipée d'un·e consultant·e répondant aux exigences, l'organisation pourra clôturer la procédure avant la date limite officielle.

XII. Ressources clés

Le ou la consultant·e aura accès, sur demande, aux documents essentiels nécessaires à la réalisation de la mission. Le consortium fournira un pack documentaire ciblé afin de garantir une compréhension suffisante du contexte tout en évitant de surcharger inutilement la consultance.

Les ressources mises à disposition incluront :

- les rapports narratifs, techniques du projet AGIS ;
- les versions antérieures de la cartographie des services VBG ;
- les documents internes et outils opérationnels utilisés par les centres AFCF ;
- les cadres logiques, documents contractuels et notes techniques du projet ;
- les protocoles, directives et textes nationaux liés à la prévention et à la prise en charge des VBG ;

Des références institutionnelles et normatives pourront également guider le travail, notamment :

- les Directives nationales de prise en charge des survivantes de VBG (MASEF / Ministère de la Santé)
- les Normes minimales inter-agences pour la prévention et la réponse aux VBG ;
- les cadres juridiques nationaux relatifs aux droits des femmes, à la protection des victimes et à la procédure pénale.

Tdh-L et Tdh-E veillera à ce que les ressources partagées soient suffisantes pour garantir la qualité de la mission, tout en restant proportionnées au budget et au périmètre de la consultance.